



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25010927

Déposé au greffe
du tribunal de l'entreprise de Liège

13 JAN. 2025

Division Neufchâteau

N° d'entreprise : **0449 913 318**

Nom

(en entier) : **ALDI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Parc Artisanal de Villeroux, 4 - 6640 Vaux-Sur-Sûre**

Objet de l'acte : Démission d'un administrateur - Nomination d'un administrateur Procuration

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 22 novembre 2024.

a) Notification de la démission d'un administrateur

L'actionnaire unique a pris acte de la lettre de démission de monsieur Benjamin Vanagt, offrant sa démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1er janvier 2025.

L'actionnaire unique décide d'accepter, dans la mesure nécessaire, la démission volontaire de monsieur Benjamin Vanagt.

L'actionnaire unique remercie monsieur Benjamin Vanagt pour son dévouement dans l'exercice de son mandat.

c) Nomination d'un nouvel administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet au 1er janvier 2025, M. Dirk Moyaert, comme administrateur de la Société. Ce mandat prendra fin le 31 décembre 2030.

L'exercice du mandat d'administrateur n'est pas rémunéré.

d) Procuration

L'actionnaire unique décide de donner procuration à chacun des administrateurs de la Société ainsi qu'à Jan Bogaert, Arne Winderickx, Yulvie Ibriyam, Marcos Lamin-Busschots et tout autre avocat ou associé du bureau de Stibbe BV (tous ayant leur siège à la rue de Loxum 25, 1000 Bruxelles, Belgique) afin de faire - chacun agissant seul et avec possibilité de substitution - tout ce qui est nécessaire pour publier les résolutions susmentionnées aux Annexes du Moniteur belge, modifier l'immatriculation de la Société au Registre des Personnes Morales, en vue de celle-ci, accomplir toutes les formalités administratives et, entre autres, représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal d'entreprise et - en général - faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution des décisions précitées.

Marcos Lamin Busschots
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).